



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-061

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018 à 19h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents: M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville, Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau et Jocelyn Poirier, conseillers.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

### **1.0 Ouverture de la séance**

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h32, présidée par M. Léo Plourde, maire.

### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert et en y ajoutant à 21.1 "Coop" à la demande de M. Poirier, de même que "Changement d'heure" à 21.2, à la demande de Mme Mainville.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal de février;
- 4.0 Correspondance;
- 5.0 Trésorerie:
  - 5.1 Dépenses de février;
  - 5.2 Remboursement des frais de déplacements;
  - 5.3 Refinancement de l'emprunt pour le camion Service Incendie;
- 6.0 Ressources humaines:
  - 6.1 Entente de conciliation;
  - 6.2 Formation;
- 7.0 Comité consultatif d'urbanisme: nomination ;
- 8.0 Vente d'articles (rénovation de la cuisine);
- 9.0 Travaux de démantèlement de barrages de castors;
- 10.0 Adoption des états financiers au 31 décembre 2016 de l'OMH Roquemaure;
- 11.0 Renouvellement de l'entente de délégation (forêts);
- 12.0 Signature des demandes d'aide financière -Fond de mise en valeur des lots intra municipaux et programme d'aménagement durable des forêts;
- 13.0 Entente de coupe de bois;
- 14.0 Soutien au projet de festival équestre;
- 15.0 Mandat juridique;
- 16.0 Service Incendies:
  - 16.1 Rapport annuel d'activités;
  - 16.2 Tâches employé journalier principal;
- 17.0 Règlement:
  - 17.1 Adoption du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus;
  - 17.2 Adoption du premier projet de règlement d'urbanisme;
- 18.0 Demande diverses:
  - 18.1 Fermières de Roquemaure;
  - 18.2 Club des loisirs;
  - 18.3 Remboursement de frais de déneigement;
- 19.0 Rapport des comités;
- 20.0 Période de questions;
- 21.0 Sujets divers;
- 22.0 Levée de la séance.

### **3.0 Adoption du procès-verbal de février**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février, sa lecture est dispensée.



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-063

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

#### **4.0 Correspondance**

M. le maire fait état de la correspondance pertinente pour les citoyens.

#### **5.0 Trésorerie**

##### **5.1 Dépenses de février**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

##### **Pour la municipalité :**

Liste des comptes à payer au montant de : 40 521,30 \$

##### **Pour le camping municipal :**

Liste à payer au montant de : 2 017,66 \$

**Salaire net :** 9 096,28 \$

2018-03-064

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser le paiement des factures suivantes de Jean-Guy Roy entrepreneur:

- Facture du 23 février 2018 #00012, de 97,73\$
- Facture du 21 février 2018 #00003, de 143,72\$
- Facture du 21 février 2018 #00002, de 873,81\$
- Facture du 21 février 2018 #00001, 1132,50\$

2018-03-065

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser le paiement de la facture d'Ébénisterie La Varlope, au montant de 16862,24\$, conditionnellement à ce que les corrections demandées soient réalisées à la satisfaction de la municipalité.

#### **5.2 Remboursement de frais de déplacements**

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

- M. Léo Plourde, au montant de 120,32\$;
- M. Jean-Guy Hébert, au montant de 18,86\$;
- Mme Patricia Lamarre, au montant de 61,64\$;
- M. Sébastien Roy, au montant de 163,54\$;

ATTENDU que ces demandes sont complètes et conformes;

2018-03-066

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser leur remboursement.

#### **5.3 Refinancement de l'emprunt pour le camion Service Incendie**



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-067

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-469-4578 — M-103

### 5.3.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 155 200 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Roquemaure souhaite emprunter par billets pour un montant total de 155 200 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
141	155 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 141, la Municipalité de Roquemaure souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	8 100 \$	
2020.	8 300 \$	
2021.	8 700 \$	
2022.	8 900 \$	
2023.	9 200 \$	(à payer en 2023)
2023.	112 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 141 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### 5.3.2 Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 mars 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,3300 %



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-068

Montant :	155 200 \$	Date d'émission :	13 mars 2018
-----------	------------	-------------------	--------------

ATTENDU QUE la Municipalité de Roquemaure a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2018, au montant de 155 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

8 100 \$	3,33000 %	2019
8 300 \$	3,33000 %	2020
8 700 \$	3,33000 %	2021
8 900 \$	3,33000 %	2022
121 200 \$	3,33000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,33000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 100 \$	2,00000 %	2019
8 300 \$	2,25000 %	2020
8 700 \$	2,50000 %	2021
8 900 \$	2,75000 %	2022
121 200 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,00300

Coût réel : 3,42513 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

8 100 \$	3,71000 %	2019
8 300 \$	3,71000 %	2020
8 700 \$	3,71000 %	2021
8 900 \$	3,71000 %	2022
121 200 \$	3,71000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,71000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Roquemaure accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2018 au montant de 155 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 141. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**6.0 Ressources humaines**



2018-03-069

N° de résolution  
ou annotation

### **6.1 Entente de conciliation**

ATTENDU les démarches de conciliation entreprises par la municipalité en septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser la mise en œuvre des modalités prévues dans l'entente entre les parties et de préserver la confidentialité du dossier, tel qu'exigé dans l'entente.

### **6.2 Formation**

ATTENDU les offres de formation gratuite de la Mutuelle des municipalités portant sur la *Gestion préventive des camps de jour et Baignade publique et responsabilité municipale*, respectivement les 20 et 21 mars prochain à Val D'Or;

2018-03-070

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'inscrire la directrice générale à la formation portant sur la gestion des camps de jour et de payer tous les frais inhérents à sa participation à la formation.

### **7.0 Comité consultatif d'urbanisme: nomination**

2018-03-071

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de nommer Mme Raphaëlle Pélissier et Mme Josée Chrétien pour siéger au comité consultatif d'urbanisme.

### **8.0 Vente d'articles (rénovation de la cuisine)**

2018-03-072

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de vendre les articles retirés de la cuisine de la cuisine du centre communautaire lors des travaux de rénovation, aux personnes et aux prix suivants:

- 1 évier double avec robinet, à M. Laurent Bélanger, au coût de 20\$
- ilot de cuisine, à Jean-Guy Roy entrepreneur, au coût de 21\$
- lot de portes d'armoires et de tiroirs avec poignées, à Alain Gilbert, au coût de 20,50\$
- le module d'armoire d'environ 18" à Jean-Guy Roy entrepreneur, au coût de 10\$

ET d'exiger les paiements et la prise de possession de ces articles au plus tard mercredi le 7 mars 2018 à 16h00.

### **9.0 Travaux de démantèlement de barrages de castors**

Le conseil a fait l'évaluation des coûts pour la réalisation des travaux selon 2 scénarios, soient en accordant le contrat de gré à gré ou en le réalisant en régie interne. Après l'étude du dossier, selon les coûts de réalisation évaluer minimalement à 4 000\$, les travaux ne seront finalement pas exécutés.



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-074

### **10.0 Adoption des états financiers 2016 de l'OMH Roquemaure**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé de Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter les états financiers au 31 décembre 2016 de l'OMH de Roquemaure.

### **11.0 Renouvellement de l'entente de délégation**

ATTENDU QUE l'entente de délégation de gestion permet au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de déléguer à une municipalité une partie de la gestion des territoires du domaine de l'États, y compris les ressources forestières se trouvant à l'intérieur de ces territoires, selon l'article 72.22 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU QUE l'entente de délégation de gestion arrive à échéance le 31 mars prochain;

ATTENDU QU'une nouvelle entente de délégation de gestion sera transmise à la municipalité, pour signature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. le maire Léo Plourde à signer l'entente de délégation de gestion avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au nom de la municipalité de Roquemaure.

2018-03-075

### **12.0 Signature des demandes d'aide financière -Fond de mise en valeur des lots intra municipaux et programme d'aménagement durable des forêts**

Il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu d'autoriser M. le maire Léo Plourde, à signer les demandes d'aide financière pour le Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux et le programme d'aménagement durable des forêts de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2018-03-076

### **13.0 Entente de coupe de bois**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu d'autoriser M. le maire Léo Plourde, à signer l'entente de coupe de bois 2018-2019 avec le Groupement forestier coopératif Abitibi.

2018-03-077

### **14.0 Soutien au projet de festival équestre**

M. Rodrigue Morneau, conseiller, signifie son intérêt et se retire de la table de délibérations.

ATTENDU QU'un groupe de promoteurs a présenté un projet pour l'implantation d'un festival équestre à Roquemaure;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure reconnaît l'apport d'un événement comme celui-là comme événement d'appel touristique;

ATTENDU QUE l'événement générerait des retombées économiques substantielles à Roquemaure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Marie-Eve Garand et résolu à la majorité des conseillers et conseillères, d'appuyer la démarche du groupe de promoteurs pour l'implantation d'un festival équestre à Roquemaure et de solliciter l'appui et



N° de résolution  
ou annotation  
2018-03-078

la collaboration des organismes du milieu, afin de faciliter la réalisation de ce projet bénéfique pour l'ensemble de la collectivité.

M. Rodrigue Morneau, conseiller, réintègre la table du conseil.

### **15.0 Mandat juridique**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser la directrice général à accorder le mandat à un avocat, pour la représentation de la municipalité dans un dossier de la Commission d'accès à l'information.

M. Jocelyn Poirier et de Mme Marie-Eve Garand soulignent que les procédures judiciaires incessantes de la part de citoyens sont onéreuses et exaspérantes pour la municipalité, qui n'a aucune emprise sur ces plaintes. Ils insistent pour que le conseil s'attarde à la sensibilisation de la population sur les impacts financiers des procédures judiciaires pour les contribuables payeurs de taxes.

### **16.0 Service Incendies**

#### **16.1 Rapport annuel d'activités**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'adopter le rapport annuel d'activités du Services Incendies de Roquemaure.

M. le maire remercie publiquement M. Jean-Philippe Lévesque pour sa collaboration à compléter bénévolement ce rapport annuel d'activités.

#### **16.2 Tâches employé journalier principal**

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser que le journalier principal de la municipalité, également pompier volontaire, exécute des tâches spécifiques pour le Service Incendies de Roquemaure et qu'il soit rémunéré jusqu'à concurrence de 30 minutes par semaine.

### **17.0 Règlement**

#### **17.1 Adoption du règlement sur le code d'éthique des élus de la municipalité de Roquemaure.**

ATTENDU l'avis de motion et la présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du 9 janvier 2018, par M. Marcel Mainville, conseiller;

ATTENDU l'affichage de l'avis public le 14 février 2018;

2018-03-081

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu d'adopter le règlement sur le code d'éthique des élus de la municipalité de Roquemaure # 188, avec les modifications mineures demandées.

#### **17.2 Adoption du premier projet de règlement modifiant diverses dispositions aux règlements d'urbanisme**

CONSIDERANT la révision des règlements d'urbanisme de la municipalité, entreprise en 2013;



N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les procédures en vue d'adopter le règlement modifiant diverses dispositions aux règlements d'urbanisme à ce moment ont pris fin avec la démission en bloc de plusieurs conseillers en 2015;

CONSIDÉRANT QUE, vu le délai écoulé, la municipalité doit reprendre la procédure d'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de revoir plusieurs dispositions à sa réglementation d'urbanisme afin de l'actualiser et de corriger certaines erreurs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite revoir la tarification des permis et des certificats et inclure une tarification pour les bâtiments miniers ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il n'est pas pertinent d'appliquer aux bâtiments agricoles les dispositions sur les superficies maximales et hauteurs des garages et dépendances ;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de modifier les dimensions et les hauteurs autorisées pour les garages privés ou dépendances et d'indiquer une superficie maximale totale pour l'ensemble des bâtiments secondaires ;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'autoriser les maisons mobiles dans un secteur en bordure de l'avenue Mainville et qu'il souhaite interdire cet usage dans les autres zones «100» ;

CONSIDÉRANT qu'au règlement de zonage, aucun secteur n'est réservé pour des activités de type industriel ou commercial pouvant représenter des contraintes sur le milieu et que le conseil souhaite autoriser ce type d'usage dans la partie nord de la 1<sup>ère</sup> Avenue ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que l'arrière des lots donnant sur la rue Principale Ouest soit exempt de constructions et devienne une «réserve urbaine», de manière à préserver la possibilité d'y aménager éventuellement une rue ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite revoir les limites de la zone 102 et interdire dans cette zone les usages commerciaux, sauf des usages commerciaux complémentaires à la résidence ;

CONSIDÉRANT que les grilles de spécifications actuellement en vigueur au règlement de zonage comportent des erreurs d'édition et certaines inscriptions erronées et qu'il est souhaitable de rééditer l'ensemble des grilles en incluant les modifications apportées par le conseil ;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'autoriser l'implantation, à l'extérieur du périmètre urbain, d'un bâtiment principal sans qu'il soit parallèle au chemin ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire autoriser les piscines et les garages ou dépendances dans une cour avant lorsqu'il s'agit d'un terrain adjacent à un plan d'eau, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de régir l'implantation des abris de toile ou de plastique (de type *Megadome*);

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de supprimer de la grille de spécifications les lignes «Utilité», «Aqueduc» et «Égout» et d'ajouter un article au règlement de zonage afin d'autoriser dans toutes les zones ces usages, de même que d'autres types d'usages publics ;





2018-03-082  
ou annotation

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite modifier le règlement de construction afin de prohiber l'utilisation de wagons de chemins de fer, conteneurs, boîtes de camion, autobus ou autres véhicules désaffectés comme bâtiment ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Rodrigue Morneau, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'adopter le présent projet de règlement. Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu à une date à déterminer en mars 2018, au centre communautaire, situé au 15, rue Raymond Est, à Roquemaure.

### **18.0 Demandes diverses**

#### **18.1 Fermières de Roquemaure**

Mme Chantal Mainville signifie son intérêt et se retire de la table de délibérations.

2018-03-083

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité des conseillers d'accepter de prêter la salle Lac-Abitibi avec accès à la cuisine, sans frais, de même qu'un micro avec pied, aux Fermières de Roquemaure, pour leur activité de rassemblement régional le 9 mars prochain, à condition que le ménage de la salle et de la cuisine soit entièrement fait par l'organisme ou qu'il leur soit facturé au coût de 50\$.

Mme Chantal Mainville réintègre la table des délibérations.

#### **18.2 Club des loisirs**

2018-03-084

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'accepter de prêter la salle Lac-Abitibi, sans frais, pour la tenue d'une activité de badminton libre récurrente, aux conditions suivantes:

- Que les événements aient préséance sur cette activité pour la priorité d'occupation de la salle;
- Que le Club des loisirs s'assure qu'il y est une diffusion publique de l'horaire dès que connue;
- Que la salle soit ramassée à chaque fois que l'activité est tenue;
- Qu'il y est en tout temps la présence d'un adulte sur les lieux.

2018-03-085

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'accepter de reprendre en charge le compte d'Hydro Québec pour le terrain de balles.

Mme Marie-Eve Garand demande à ce que soit précisé au procès-verbal qu'elle demande au conseil de se pencher sur la question de la centralisation au niveau municipal des charges qui devraient relever du développement coopératif bénévole.

#### **18.3 Remboursement des frais de déneigement**

ATTENDU la demande de remboursement des frais de déneigement d'une propriétaire de chalet en zone de villégiature;



2018-03-086  
N° de résolution  
ou de motion

ATTENDU QUE la municipalité n'a aucune obligation quant au déneigement de ce segment de chemin;

ATTENDU QUE la municipalité ne souhaite pas prendre en charge le déneigement cette voie publique à utilisation saisonnière, sauf pour l'accès à une résidence permanente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère de ne pas accepter de rembourser la propriétaire pour le déneigement d'un segment de chemin donnant accès à son chalet.

#### **19.0 Rapport des comités**

#### **20.0 Période de questions**

#### **21.0 Sujets divers**

##### **21.1 Coop**

Mme Sophia Chalifour signifie son intérêt et se retire de la table de délibérations.

2018-03-087

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère d'appuyer la Coopérative de solidarité dépanneur de Roquemaure, afin que son conseil d'administration puisse déposer un projet pour sur le remplacement des réservoirs d'essence, dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour le montant total admissible pour l'année 2018, soit environ 17 000\$. La municipalité accorde une priorité 1 au projet.

Mme Sophia Chalifour réintègre la table de délibérations.

##### **21.2 Changement d'heure**

2018-03-088


Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère de changer l'heure des séances ordinaire du conseil municipal afin qu'elle débute désormais à 20h00, plutôt que 19h30.

#### **22.0 Levée de la séance**

2018-03-089

À 21h15, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance.

ADOPTÉ.

  
\_\_\_\_\_  
Patricia Lamarre  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Léo Plourde  
Maire